

Extrait du Spyworld Actu

<https://www.spyworld-actu.com/spip.php?article13296>

Affaire Clotilde Reiss : les députés tirent à boulets rouges contre l'ex-agent de la DGSE



- Renseignement - France -
Date de mise en ligne : vendredi 28 mai 2010

Spyworld Actu

Les députés ont dénoncé les propos de l'ex-agent de la DGSE, Pierre Siramy, concernant Clotilde Reiss lors d'une audition de Bernard Kouchner devant la commission des Affaires étrangères à l'Assemblée nationale, a-t-on appris jeudi de source parlementaire.

"Les membres de la commission ont jugé inadmissibles et irresponsables les propos tenus par un ancien membre de la DGSE concernant Clotilde Reiss", a indiqué la commission dans un communiqué après cette audition mercredi sur les conditions de libération de Clotilde Reiss, l'universitaire française de 24 ans rentrée en France le 15 mai après avoir été retenue pendant dix mois en Iran.

M. Siramy avait affirmé sur LCI que la jeune étudiante fournissait des informations à l'ambassade de France en Iran mais "n'avait jamais été une espionne au sens classique du terme".

Le ministre de la Défense Hervé Morin a déposé plainte "le 22 avril" contre Pierre Siramy, auteur de "25 ans dans les services secrets", pour notamment "violation du secret de la défense nationale", a-t-on appris le 17 mai dans l'entourage de M. Morin.

Les députés ont souhaité "que des sanctions judiciaires mais aussi administratives soient prononcées systématiquement en cas de violation du secret défense par un agent ou ancien agent des services de renseignement", ajoute la commission présidée par Axel Poniatowski (UMP).

"Le gouvernement français a-t-il demandé des comptes à cet ancien fonctionnaire récemment sorti de sa réserve ?", s'est interrogé le député PS Michel Destot dans un communiqué. Son collègue PS, Jean-Michel Boucheron, a regretté que "le dispositif de sanctions à disposition du ministre soit faible".

Par ailleurs, lors de son audition, le ministre des Affaires étrangères "a souligné qu'aucun lien ne pouvait être fait entre la décision de la justice française concernant la libération et l'expulsion de l'assassin de l'ancien Premier ministre iranien Chapour Bakhtiar et la libération" de Clotilde Reiss.

"Peut-on imaginer une libération de ce type sans échange entre les différentes parties, sans même parler de contrepartie ?", s'interroge cependant M. Destot dans un communiqué. "Par ailleurs, que penser des récentes déclarations du président sénégalais, Abdoulaye Wade, qui estime que l'action de l'Elysée dans ce dossier -et notamment celle d'André Parant, conseiller du chef de l'Etat pour les affaires africaines- aurait retardé de six mois la libération de Clotilde Reiss, alors même que le Sénégal dit avoir eu dès octobre 2009 un accord de principe du président iranien sur ce dossier ?", selon M. Destot.

Post-scriptum :

<http://www.google.com/hostednews/af...>